

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE. — Paris, le 13 juin.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Extrait d'un rapport adressé à S. Exc. le ministre de la marine et des colonies, par M. l'amiral baron Duperré.

Vaisseau la *Provence*, en mer sous le vent de Maïorque, le 2 juin 1830.

Monseigneur, la flotte, appareillée de la baie de Toulon, le 25 du mois dernier, à la naissance d'une brise du O.-N.-O., se composait de 75 bâtimens de guerre. Une des divisions du convoi, qui l'accompagnait, était de 55 voiles. Elle faisait route, bien ralliée, lorsque dans la nuit du 27 au 28, elle a été assaillie par un fort vent d'Est et d'Est-S.-E. à la hauteur de Minorque et de Maïorque. Je l'ai conduite sous le vent des îles où elle a trouvé un abri. Le temps était devenu beau; après avoir rallié l'armée et le convoi, avoir pourvu au départ de la baie de Palma de la flotille de débarquement qui était en relâche, je me suis dirigé sur la côte d'Alger. Le lendemain au soir 29, j'en ai pris connaissance à toute vue. Le temps était beau; le vent à l'Est, peut-être un peu frais. La flotte a manœuvré, pendant la nuit, de manière à se trouver, le lendemain 30, à la pointe du jour, à petite distance de terre. Elle était effectivement le 30, à 4 heures du matin, dans le nord du cap Caxine, à 5 ou 6 lieues au plus de la côte d'Alger. Mais elle était couverte de nuages, l'horizon était chargé de la force du vent augmentait graduellement; tout annonçait du mauvais temps. La flotte sur le bord du Nord, s'est éloignée de la côte avec des vents d'Est et d'E.-S.-E. sans avoir été, je pense, aperçue, en raison de l'obscurité du temps.

L'obligation de tenir ralliée et en bonne route une masse de bâtimens de tant d'espèces et de qualités différentes, et naviguant au plus près du vent, devenait impossible. Aussi, n'avons-nous pu nous maintenir sur le méridien d'Alger. La réserve, composée des gabarres et autres bâtimens de qualités inférieures, a été entraînée sous le vent. Le convoi, que j'avais eu la prévoyance de maintenir à plusieurs milles dans le vent, s'y est assez bien soutenu. Mais trois jours de forts vents d'E.-S.-E. nous laissaient plus d'espoir de remordre sur la côte d'Alger. Le seul parti à prendre était de rallier dans la baie de Palma la réserve, le convoi et de maintenir l'armée sous le vent des îles, en attendant le beau temps, le ralliement et la réorganisation des convois. Celui parti de Toulon le 27, et qui devait rallier l'armée à la côte d'Afrique, a été dispersé, à son départ, par un vent violent de N.-E. J'en ai rallié plusieurs navires au convoi qui accompagnait l'armée. D'autres, par les soins de mes éclaireurs, ont été dirigés sur la baie de Palma, et le ralliement général y aura lieu. J'espère y parvenir et mettre l'armée en mesure d'agir de nouveau. Cela ne doit pas être long. J'ai pris des dispositions pour rappeler à Palma la flotille de débarquement qui avait fait route pour me rallier au point d'opérations. Je n'en ai point eu connaissance, mais le temps n'a point été assez mauvais pour concevoir des inquiétudes: elle est composée de bons bâtimens susceptibles de tenir la mer, et de résister au vent qui a régné.

J'ai trouvé, Monseigneur, les élémens contraires, je n'ai pu leur opposer que des efforts humains. J'ai puisé dans mon zèle et mon dévouement au service du roi, ceux qui m'ont aidé à prévenir des malheurs, mais qui n'ont pu mettre à l'abri d'un retard dans l'exécution de l'opération projetée.

L'état sanitaire de l'armée est bon: l'esprit et les dispositions sont les mêmes qu'au départ; c'est-à-dire parfaits.

Le *Moniteur* contient le rapport adressé au ministre de la marine par M. d'Assigny, commandant du brick *Aventure*, et relatif au naufrage de ce bâtiment et du brick le *Sylène* sur la côte d'Afrique dans la nuit du 15 mai dernier; la dépêche est datée du bague d'Alger, 23 mai 1830:

Le 15 mai, à deux heures du matin, la violence du vent avait séparé l'*Aventure* de la frégate la *Bellone*, avec laquelle il naviguait de conserve. En manœuvrant pour la rejoindre, M. d'Assigny rencontra, sur les dix heures, le brick le *Sylène* venant de Mahon, et porteur de dépêches pour M. Massieu. Après avoir gouverné en différens sens, les deux bâtimens couraient ensemble sous leurs huniers depuis deux heures dans la direction de l'Est, lorsqu'à 8 1/4 heures du soir, l'*Aventure* toucha et fut jeté sur le sable par la lame.

Tout l'équipage parvint heureusement à terre. Le *Sylène* qui suivait à peu de distance, ne put éviter le même sort, mais le navire ayant penché vers la terre ne fut évacué que vers la pointe du jour. Un seul homme fut enlevé par la mer.

Les deux capitaines s'étant réunis avec leurs officiers, deux moyens de salut s'offraient à eux: le premier, de s'armer et de se tenir près des bricks jusqu'à ce que le temps pût permettre aux vaisseaux de guerre de venir les sauver; le second, de ne faire aucune résistance, et d'être conduits par les Bédouins jusqu'à Alger. On se décida pour le dernier avis, les poudres pût mouillées, et le ciel et la mer étant loin de faire espérer de pouvoir apercevoir ces bâtimens de tout le jour.

« Ayant donc rassemblé tous nos hommes, continue le lieutenant d'Assigny, et pris quelques vivres que la mer avait jetés sur le rivage, nous prîmes le chemin d'Alger, en suivant la grève; il était environ quatre heures du matin; à peine avions-nous parcouru un quart de lieue, qu'une troupe de Bédouins armés vint fondre sur nous.

« Parmi les hommes qui formaient l'équipage du *Sylène* se trouvait un Maltais pris devant Oran, par ce brick, dans un bateau de pêche. Cet homme sachant l'arabe, et ayant longtemps navigué avec des marins de la régence, se dévoua pour ainsi dire, au salut de tous. Nous recommandant de ne point contredire ce qu'il allait avancer, il protesta à ces barbares furieux que nous étions Anglais. Par trois fois on lui mit le poignard sur la gorge, pour tacher de l'effrayer, et juger par son émotion si ce qu'il avançait était vrai; sa fermeté en imposa aux Arabes, et bien qu'ils ne fussent pas entièrement convaincus elle jeta un doute en leur esprit, qui contribua en partie à sauver les équipages.

« Sous le prétexte de nous conduire à Alger par un chemin plus court, ils nous firent prendre la route des montagnes. Après un quart-d'heure de marche, arrivés à un village, composé d'un petit nombre de cases, ils commencèrent à nous piller, d'abord légèrement, ensuite avec la plus barbare cruauté, nous laissant sans chemise, exposés au vent et aux froides ondées du Nord.

« Après avoir fait environ 4 lieues dans les montagnes, nous faisant faire à diverses reprises des haltes pendant lesquelles ils nous arrachaient le reste de nos vêtements, nous arrivâmes à un village assez considérable (à peu près sur le méridien du cap Dellys), où ils nous firent arrêter, et distribuèrent à quelques-uns de nous du pain en petite quantité.

« Ici l'histoire de nos malheurs se complique; chaque village, chaque maison présente des scènes différentes, mais comme je craindrais de vous fatiguer par tant d'images douloureuses, je vais me borner à vous rendre compte de ce qui se passa sous mes yeux.

« Arrivés dans la maison d'un Bédouin, qui nous avait pris sous sa protection, les femmes, d'abord, se refusèrent à nous recevoir, nous fumes rebutés encore dans une autre case; puis elles finirent par s'attendrir sur notre sort, et la première maison dont nous avions d'abord été repoussés devint notre asile.

« Le 18, vers le soir, les frégates de la division et quelques bricks s'étant approchés des navires échoués, envoyèrent des embarcations pour les reconnaître. Ces dispositions de débarquement jetèrent la terreur de toutes parts; tous les Arabes s'armèrent et descendirent les montagnes en hurlant; les femmes mirent leurs enfans sur leur dos, prêtes à fuir; nous autres, malheureux prisonniers, on nous enferma dans les cases les plus fortes, nous menaçant de mort au moindre mouvement que nous ferions pour tâcher de nous sauver.

« Nous étions au moment d'être égorgés; un coup de canon que nous entendîmes, nous parut pour tous le moment du massacre; car, de quel côté que tourna la fortune, les Bédouins vainqueurs ou vaincus devaient se venger sur nous de leurs pertes, ou, exaltés par leurs succès, nous ajouter aux malheureuses victimes de leur fureur. Heureusement, la chance tourna plus favorablement que nous devions l'espérer; la frégate rappela ses embarcations, et tout rentra pour nous dans l'ordre accoutumé; mais il n'en fut pas ainsi dans les montagnes.

« M. Bruat, que j'avais laissé avec 23 hommes, compris le Maltais et 6 officiers, fut logé d'abord dans la même maison, avec ses compagnons; mais, comme elle n'était pas assez grande pour tout le monde, on les en fit sortir et on les plaça dans une espèce de mosquée ouverte à tout venant, ce qui les exposa à des recherches pénibles et à de mauvais traitemens. Les deux premiers jours, les Arabes qui les avaient capturés leur disaient chaque matin que la rivière de Bouberek, gonflée par les pluies, ne leur permettait pas de le conduire à Alger. Le troisième jour, quoique leur intention parussent plus hostiles encore, la vie des hommes était en sûreté, lorsqu'un fils de Turc ayant passé la rivière, vint dire dans ces villages, que les officiers du dey étaient de l'autre côté pour nous protéger, mais que pour eux, ils étaient bien sots de nous prendre encore pour Anglais.

« Le Maltais jugeait que sa présence hâterait les secours que nous attendions, étant plus à même que personne d'expliquer notre situation affreuse; à sa demande, M. Bruat le fit partir, en lui recommandant toute diligence.

« Il y avait à peine une heure qu'il était en route, que nos marins furent mieux traités, plusieurs des Arabes leur rendirent les effets dont ils avaient les dépouillés le premier jour de notre captivité; en même temps, un des guides fit sortir le capitaine et lui fit entendre qu'il allait le conduire à la rivière. Celui-ci refusa de se séparer de ses camarades, qu'il informa aussitôt de la proposition qui venait de lui être faite; mais d'un avis unanime, ils lui représentèrent que sa présence parmi eux ne serait pas, à beaucoup près, aussi utile qu'auprès des officiers du pacha. Il se décida donc à partir, mais sur l'observation du commis aux revues, il obtint de changer de gardes, pour leur laisser celui qui paraissait prendre mieux leurs intérêts. M. Bruat, en passant la rivière à la nage, perdit ses effets, qui furent entraînés par la violence du courant. Arrivé sur l'autre rive, un Turc se dépouilla des siens pour l'habiller. De là, ayant été mené à la tente de l'effendi, ne trouvant personne sachant le français ou l'anglais, il fut interrogé en espagnol, et reçut les plus grandes assurances pour la sécurité de tous.

« On expédia de suite deux officiers dans les

montagnes; on lui permit même d'écrire une lettre à son second, pour lui donner les mêmes assurances. L'effendi, tout en lui témoignant beaucoup d'humanité, lui fit plusieurs questions sur le débarquement. Il lui demanda s'il était vrai que les troupes partissent contre leur gré? M. Bruat lui répondit que la conduite de nos soldats, lorsqu'ils seraient débarqués, leur prouverait la fausseté de cette assertion. Quant au point et à l'époque où devait avoir lieu le débarquement, il lui observa que les circonstances seules pourraient en décider.

On insista particulièrement pour savoir ce qu'étaient devenues ses dépêches; sur la réponse qu'il fit qu'il les avait déchirées quelques minutes après l'échouage, on lui fit dire par un officier turc qui venait d'arriver et qui parlait français, que s'il pouvait les lui livrer, il obtiendrait sur-le-champ sa liberté; sa réponse fut que, quand même ses jours y seraient attachés, il ne balancerait pas à les lui refuser. Tout paraissait tranquille dans les montagnes, le sort de nos camarades semblait être assuré; mais, à environ huit heures du soir, de grands cris se firent entendre de l'autre côté de la rivière; on disait que la division s'était approchée des débris des bricks; que des Béconins avaient été blessés par le feu de l'artillerie, qu'enfin plusieurs Français échappés dans les montagnes y avaient blessé une femme. Ces causes réunies furent probablement les motifs du massacre. L'effendi pâlit, en apprenant ces nouvelles, et se plaignit à M. Bruat de ce que la présence de ces navires avait exaspéré les Arabes, sans pouvoir nous être d'aucun secours.

Cependant le capitaine lui observa que les bâtiments avaient fait leur devoir, dans la supposition que nous fussions encore cachés dans les montagnes; et pour les autres parties du rapport qu'on venait de lui adresser, il était probable qu'elles étaient fausses.

Le lendemain M. Bruat fut expédié pour Alger, d'après les ordres du dey, et y arriva le 20 au matin. Il fut conduit chez l'aga, qui lui renouvela les questions qui lui avait été déjà faites. Une lettre qui lui fut montrée, datée de Toulon, lui prouva qu'il recevait des informations sur tout ce qui se passait.

Le lendemain du départ des montagnes, de M. Bruat, les arabes conduisirent en deux bandes à la rivière onze personnes, dont deux officiers: ils furent expédiés de suite pour Alger.

Enfin le 20, à quatre heures du matin, les arabes chez lesquels j'étais logé avec une partie des miens, nous rassemblèrent pour nous conduire à la rivière de Bouberak et nous remettre entre les mains des officiers du dey, lesquels nous rencontrèrent un peu en deçà de la rivière, l'un d'eux qui parlait français, nous dit que nous étions bien heureux d'avoir échappé au massacre; que déjà vingt têtes avaient été portées à Alger; qu'on parlait d'un plus grand nombre encore. Ces nouvelles nous navrèrent le cœur et furent, pendant toute cette triste marche, le sujet de nos douloureux entretiens.

Nous passâmes la nuit au cap Matifoux; le lendemain, environ à quatre heures du soir, nous entrâmes à Alger, escortés de soldats turcs et suivis d'une populace nombreuse. On nous conduisit devant le palais du dey, où le spectacle effreux de nos malheurs vint frapper nos yeux dans toute son horrible vérité; les têtes de nos camarades y étaient exposées aux yeux d'une populace effrénée. Plusieurs de nous ne purent supporter ce spectacle de douleur et tombèrent évanouis; après dix minutes de pause, on nous conduisit au baign, où nous trouvâmes douze des nôtres, qui, réunis à 74 (1) que j'accompagnais, sont jusqu'à présent les seuls débris que j'aie pu réunir de cet affreux naufrage.

Le consul d'Angleterre et celui de Sardaigne avaient demandé audience au dey, pour obtenir d'avoir les états-majors chez eux; mais nous les priâmes de n'en rien faire; notre intention est de rester toujours avec nos hommes et de partager, en tout, leur mauvaise fortune.

M. le consul de Sardaigne s'est chargé d'avancer les fonds nécessaires à la nourriture des deux équipages; nous avons réglé les dépenses avec tout l'ordre et l'économie possibles.

(1) Il y aurait ainsi 86 naufragés au baign d'Alger; cependant les listes ne contiennent que 80 noms.

Le dey lui-même nous envoya, le jour de notre arrivée, les objets que réclamaient nos premiers besoins.

Quelques affreuses que soient les suites de notre naufrage, nous devons encore béni la Providence d'avoir permis à nos soins d'en recueillir autant de débris car, jusqu'à présent, les équipages dont les bâtiments périrent sur ces côtes, entraînés par leur courant variable, ont presque tous été entièrement massacrés; un navire, même de la régence, n'y éprouverait pas un sort moins funeste: pour nous, nous avons fait ce que nous devions faire, et quels que soient les douloureux souvenirs dont nos âmes resteront toujours pénétrées, nous avons encore la consolation de n'avoir à accuser de notre perte que les chances malheureuses de la navigation.

J'ai l'honneur de demander à V. Exc. le grade d'enseigne pour MM. Augier Bonnard et Cossade élèves de 1^{re} classe; l'entrelien du grade d'enseigne pour M. Barnel auxiliaire. Nous devons au soin de ces messieurs le bon ordre qui n'a cessé d'exister parmi nos marins; enfin, je termine, monseigneur, en vous demandant un avancement soit en grade, soit en paie, pour tous les hommes des deux équipages.

Le Maltais dont le dévouement nous sauva tous a par sa belle conduite, fixé assez l'attention de V. Exc., pour qu'il me soit utile de le rappeler à son souvenir.

J'ai l'honneur d'être, etc. A. D'ASSIGNY.

Post-scriptum. Monseigneur, je venais de terminer mon rapport, lorsqu'on est venu me prévenir que deux hommes étaient parvenus à s'échapper de la fureur des Arabes. Dans les premiers moments de l'effervescence, l'un d'eux saisissant une fourche, l'autre enfoncée dans le col de celui qui venait pour l'assassiner; l'autre aurait pris une hache, et après s'être long-temps défendu, ne pouvant résister au nombre toujours croissant des assaillans, ils s'enfuirent après avoir blessé plusieurs Arabes. Ils errèrent plusieurs jours dans les montagnes, se nourrissant de racines; enfin ils vinrent se constituer prisonniers entre les mains des officiers du dey, qui les firent conduire à Alger.

Je pense que la décoration de la Légion d'Honneur ne serait point déplacée sur les cœurs de ces braves gens, qui, en outre des souffrances qu'ils ont éprouvées, ont, par leurs services antérieurs, et leur bonne conduite, toujours mérité les éloges de leurs chefs.

L'un, du brick *P. Aventure*, se nomme Duchamp (Pierre) quartier-maitre à la 44^e compagnie.

L'autre, du brick *le Sylène*, se nomme Poudroux (Guillaume) matelot de 3^e classe à la 6^e compagnie.

Il n'y a pas un mot de vrai dans ce que disent les journaux libéraux sur les mouvemens de l'escadre anglaise dans la Méditerranée. L'amiral Malcolm a quitté la baie de Palma (Sardaigne), et s'est rendu à Malte, où il était au départ des dernières nouvelles le 26 mai. Personne à Malte ne pensait que l'escadre dût se rendre sur la côte d'Afrique. (*Gazette*.)

Le consul de S. M. britannique a adressé la lettre suivante au *Sémaphore*:

Je lis dans votre journal de ce jour 7 juin, que la correspondance de S. M. B. *Wasp*, arrivée hier, a apporté la nouvelle que, quelques jours avant son départ de Malte, l'amiral anglais y était rentré, et avait donné l'ordre de diriger six vaisseaux de ligne, ainsi que plusieurs frégates et corvettes, sur Alger; que cette flotte a mis incontinent à la voile pour cette destination.

Je m'empresse de vous prévenir que vous avez été induit en erreur en publiant cette nouvelle, et qu'à l'exception du retour de l'amiral à Malte, tout le reste est entièrement contourné, et sans le moindre fondement.

Les nouvelles données par le *Moniteur*, sur l'expédition d'Afrique, ont affecté douloureusement le public. On se flattait toujours de l'espoir que les équipages des deux bricks échoués auraient été sauvés, mais 86 seulement sont à Alger et il y avait 300 hommes. Plus de deux cents auraient donc été massacrés. Il faut encore espérer qu'un grand nombre se sera sauvé dans les montagnes; mais que deviendront-ils?

L'amiral Duperré, en s'arrêtant à Palma, soit pour

se rallier après des avaries, soit uniquement pour attendre des temps favorables, s'est conduit fort sagement. Nous ne craignons qu'une chose, c'est la témérité du chef de l'armée de terre, qui, sans doute, voudra agir en désespéré. Si M. de Bourmont ne revient pas victorieux, il ne peut plus reparaître en France. Il cherchera donc à tout hasarder. C'est à la sagesse et à la prudence du chef de la marine à lui résister, et à ne pas compromettre le salut de la flotte pour seconder les calculs d'un ambitieux.

M. le procureur général près la cour royale d'Angers vient de commencer des poursuites contre les désordres du 6 juin. De leur côté, MM. Guilhem et Dandigné ont, comme on sait, porté plainte contre les violences dont ils ont été l'objet. Ces instances qui très-probablement ont un but très-contradictoire, ne pourront manquer de produire d'instructives révélations. Elles apprendront surtout ce que peuvent être ces corps vendéens dont, selon la *Quotidienne*, le zèle hypocrite de M. Frottier, de Bagnaux, a voulu éviter les violences, en faisant ordonner des charges contre la population libérale de son département.

Le général Donnadiou commandant la division militaire séant à Tours est entré à Angers le 10 juin à la tête de 500 cuirassiers. Tout alors était parfaitement tranquille, et la présence même de cette force armée ainsi que le nom de celui qui la commandait, ne paraissaient pas même pouvoir provoquer le moindre désordre.

La première chambre de la cour royale, présidée par M. Séguier, a expédié, dans l'audience de ce jour, cent cinquante affaires électorales, relatives à des questions de déchéance, et une vingtaine d'autres affaires électorales relatives à des questions de différentes natures.

Depuis vingt ans, le greffe du tribunal de commerce constate, à Paris, l'existence de vingt-deux mille faillites. Sur ce nombre de vingt-deux mille faillites, onze seulement se sont fait réhabiliter.

Six statues nouvelles doivent décorer la chambre des députés. M. Bosio, premier sculpteur du roi, a été chargé de la statue d'Henri IV, par M. le ministre de l'intérieur.

COUR D'ASSISES D'INDRE ET LOIRE. (Tours.)

Assassinat de Paul-Louis Courier.

Suite de la séance du 9 juin. (1) — Le président continue l'interrogatoire de la fille Grivault (et non pas Gauthier, comme nous l'avons imprimé hier par erreur.)

D. D'où venaient les quatre hommes qui sont accourus sur le lieu de l'assassinat? — R. Je ne sais d'où ils venaient; mais ils étaient du côté de la Fosse-à-Lalauze, et placés sur les trois chemins qui en partent. — D. Qui a dit: *sauvons-nous, il est mort*? — R. Pierre Dubois, son frère et Frémont. Ils ont tous dit la même chose. — D. Étaient-ils armés? — R. Oui, Dubois avait un sabre nu, l'inconnu un bâton, et les autres n'avaient rien. — D. Les assassins se sont-ils bien approchés du cadavre? — R. Oui, tout ras. Le mort était tombé sur *dents* (sur la face). Symphorien l'a relevé, et Frémont l'a fouillé dans la poche gauche.

M. le président fait remarquer ici que sans doute Frémont a porté la main au côté gauche pour sentir si le cœur battait encore; puis s'adressant à Dubois et aux autres accusés. — D. Qu'avez-vous à répondre à l'accusation de cette fille? — R. C'est faux, c'est très faux. Dubois ajoute: Je puis prouver que je n'ai pas été ce jour-là dans la forêt. — D. Qui peut avoir dicté au témoin cette déposition contre vous? A-telle quelque motif de haine ou de vengeance? — Dubois: je ne sais; que voulez-vous que je dise, que je réponde? elle a fait un faux serment; je ne puis dire pourquoi.

Le président à la fille Grivault: Etes-vous bien sûre d'avoir reconnu ces trois hommes? — R. Ah! que bien oui! Ils étaient là tous trois campés tout *drets* faisant le gué sur les chemins de la Fosse-à-Lalauze.

On appelle ensuite le témoin Frémont (c'est celui qui a tiré le coup de fusil à M. Courier).

Frémont arrive pâle treublant, et se soutenant à peine. Ses lèvres s'agitent machinalement, et se

(1) Voir notre numéro d'hier.

yeux sont fixés vers la terre. C'est un homme de 45 ans environ, petit, au teint blafard, aux yeux gris et renfoncés, ses favoris sont roux, et ses cheveux grisonnants sont fort longs par derrière. Ses vêtements et toute sa tenue sont misérables.

M. le président : Quelle que soit la position dans laquelle vous allez vous trouver, vous avez prêté serment. Frémont, vous devez à la justice toute la vérité. La loi vous admet au serment ; mais en même temps, elle vous impose peut-être plus qu'à tout autre le devoir de ne lui rien cacher (1) vous ne le pouvez faire, sans vous exposer aux peines réservées aux faux témoignages. Soyez calme, rassurez-vous, parlez posément et à haute voix.

Frémont : Un mois ou six semaines avant la mort de M. Courier, Symphorien Dubois me dit : « Si seulement M. Courier était mort, nous serions bien plus heureux ; notre dame reviendrait de Paris, tandis qu'il va la faire renfermer. » Pierre Dubois qui est là me disait la même chose. Un autre jour que nous étions ensemble à l'auberge du Chêne-Pendu, Symphorien, assis sur un tabouret devant le feu entre mes jambes, se mit à me filouter (casser). Il m'embrassa et me dit : J'ai un secret à te dire ; l'absence de Mme. Courier est bien malheureuse pour nous tous ; elle est fort mal avec son homme ; je voudrais qu'il fut mort ; j'ai des lettres de Mme. Courier qui me donne de ses nouvelles, et elle le désirerait bien aussi (2). Si j'étais comme toi avec lui tous les jours dans les bois, ce serait bientôt fait. »

Ici Frémont raconte tout ce qu'il a fait dans la matinée du jour où le meurtre a été commis. Il ajoute qu'en se rendant le soir au rendez-vous que lui avait donné M. Courier, il avait rencontré Arrault qui chargeait une voiture de copeaux. Après avoir rappelé les circonstances du meurtre, il continue : j'arrivai à la Chavonnière avant Symphorien. Quand il rentra : « Ne parle pas de ce qui s'est passé, dit-il, ta vie en dépend. » Pourquoi m'avez-vous forcé à faire une chose semblable lui dis-je alors. C'est Madame qui l'a ordonné. Je vivrai avec elle comme mari et femme. Il n'y avait pas d'autre moyen d'en finir. »

D. Ainsi c'est vous qui avez tiré le coup.
R. Oui... c'est moi... Je l'ai déjà déclaré.
Frémont affirme que Pierre Dubois était présent, que Symphorien le lui avait montré, mais il ne peut dire s'il était armé. Sur l'observation du président que la bourse trouvée dans la blessure de M. Courier était faite avec un journal dont lui Frémont avait tous les autres numéros, Frémont répond que Symphorien entraînait dans sa chambre comme lui-même et qu'il peut y avoir pris un des numéros du journal.

M. le président : J'admets que Symphorien Dubois vous ait ordonné de tuer M. Courier, vous ait menacé ; mais enfin vous aviez les deux coups de votre fusil chargés ; Symphorien n'avait pas d'armes, et, aidé de M. Courier, vous pouviez lutter contre Symphorien et Pierre Dubois ; vous avez donc médité le crime, vous étiez complice. Je vous invite, dans votre intérêt, à dire toute la vérité. Vous n'avez plus rien à craindre, la justice ne peut plus vous atteindre comme meurtrier ; mais elle peut encore vous atteindre comme faux témoin.

Frémont, tranquillement : S'il y avait autre chose que ce que je vous ai dit, je le dirais.
D. N'avez-vous pas dit à un nommé Miguot, qui demandait à ramasser des feuilles mortes : « Mon maître est un gredin, un scélérat ; il attrapera son coup plutôt qu'il ne pense. »

R. Si j'ai dit cela, je ne me le rappelle pas. Je n'avais d'ailleurs aucun sujet de parler ainsi.
M. Barthe demande au témoin si lorsque Symphorien lui a demandé le fusil pour le charger, il n'a pas conçu quelque soupçon.

R. Non, je n'ai pensé à rien ; si j'avais pensé à quelque chose je le dirai bien sûr.
M. Barthe : Frémont était armé, M. Courier avait des forces naturelles pour se défendre, sur un signe de son garde, il pouvait aisément se mettre en défense et résister. Cependant sur un mot de Symphorien, Frémont tue son maître.

(1) On se rappelle que sur un premier jugement, Frémont a été déclaré innocent et remis en liberté.

(2) Il faut se rappeler ici que c'est un assassin qui parle.

Frémont : j'étais ivre, j'étais comme un homme imbécille.

Le président à Frémont : Vous avez dit que vous n'aviez vu que François Arrault, chargeant sa voiture, d'autres auraient-ils pu se cacher dans les bois ?

R. Oui il s'en serait bien caché un millier, la bruyère était assez haute.

On appelle la fille Grivault ; confrontée avec Frémont elle répète toutes ses accusations. Frémont soutient qu'il n'a pas fouillé le cadavre, et qu'il n'y avait point eu de dispute.

M. Barthe annonce qu'il se réserve de demander plus tard acte de toutes les dépositions de Frémont.

L'huissier appelle le témoin Veillaut, le jeune homme qui, au dire de la bergère, a vu le crime avec elle. C'est un grand garçon à la mine ouverte et franche, bien découplé, et qui paraît âgé de 25 ans.

Ce témoin déclare n'avoir été ni à l'assemblée de St. Avertin, ni dans les bois avec la fille Grivault. Jamais, dit-il, je n'ai eu honte d'aller avec une femme ; si j'avais été avec elle je le dirais tout bonnement ; mais je ne lui ai jamais tant seulement parlé que pour lui dire bonjour, bonsoir.

D. Qu'avez-vous fait le jour de la Quasimodo.

R. Je ne sais, car il y a bien longtemps de cela ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que je ne suis pas sorti ce jour-là de la maison ; si la fille Grivault a dit le contraire, elle ment.

On fait entrer la fille Grivault, qui soutient devant Veillaut qu'elle a été avec lui. Veillaut affirme le contraire ; et une assez longue altercation s'engage entre les deux témoins.

M. le procureur du roi à Veillaut : Pourquoi étant garçon d'écurie, avez-vous pris le parti de vous faire cordonnier ? — R. C'est quand je me suis marié. — D. Que vous a apporté votre femme en mariage ? — R. Son ménage. — D. Quel argent aviez-vous pour vous établir ? — R. Pardine, il n'en faut pas tant pour moi. — Le procureur du roi : on pourrait supposer que maître d'un secret terrible, vous avez fait acheter votre silence par de l'argent. — R. Avec des suppositions pareilles, on arrive à des choses fausses et bien fausses. Allez, j'avais de l'argent de mes économies, et j'en aurais eu bien davantage si je n'en avais pas perdu dans une affaire. — D. Eh ! quelle affaire ? — R. Où il m'a fallu endosser un billet de 500 fr. pour une personne qui n'a pas pu payer. — D. Et pour qui ? — R. Pour mon père. (Mouvement dans l'assemblée.)

M. Julien, avocat de Dubois, demande à la cour de faire connaître ce qu'il y a de favorable dans l'instruction sur la moralité de Veillaut.

Le président : Des témoins sont assignés sur ce point.

Veillaut, en se retirant : Ma conduite est bien connue ; je défie bien qu'on en dise sur moi la valeur d'une épingle.

On fait entrer Jérôme Girault, maître de la fille Grivault, et Jeanne Roland, une de ses compagnes. Les deux témoins racontent ce que leur a dit la fille Grivault sur le meurtre. Ils sont tous deux d'accord pour affirmer ce qu'elle leur a dit que c'était François Arrault qui avait un sabre nu à la main. Dans ses dépositions, la fille Grivault a prétendu que c'était Pierre Dubois qui était accouru ainsi armé. Les défenseurs de Boutet et de Dubois font remarquer cette contradiction.

L'audience est levée à cinq heures et renvoyée au lendemain.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 15 JUIN.

On lit dans l'*Eclaircur* de ce jour :

« Un journal de Liège annonce aujourd'hui que MM. de Potter et ses compagnons d'exil, ont été transportés pendant la nuit, de Vaals à Bruxelles, dans une voiture accompagnée de maréchaussées. Deux journaux de Bruxelles disent au contraire que les bannis ont reçu la permission de traverser la Prusse pour aller en Suisse. Nous pouvons assurer que ces deux versions sont dénuées de fondement et que ce matin ces messieurs se trouvaient encore à Vaals, attendant avec impatience que leur sort se décide. »

— On mande de La Haye que le mariage de la princesse Marianne avec le prince Albert de Prusse y sera célébré entre le 24 août et le 2 septembre avec beaucoup de pompe ; et que, d'après toutes les

probabilités, S. M. l'empereur de Russie et le roi de Prusse se rendront à La Haye à cette époque.

— Le *Byenkorf* annonce aujourd'hui qu'il a reçu une missive par laquelle l'éditeur de cette feuille est prié, au nom de MM. les bourgmestre et échevins de la ville de La Haye, de leur faire, avant le 14 de ce mois, un rapport sur le titre, les matières, l'idiôme, le format, le nombre d'exemplaires etc., etc. de son journal. Cette demande est signée B. van der Haer, secrétaire de la ville de La Haye.

Le *Byenkorf* ajoute : « Si cette pièce émane réellement des bourgmestre et échevins, nous désirons, avant d'y répondre, de savoir, en vertu de quelle loi ces honorables seigneurs se croient autorisés à nous faire cette demande, car nous déclarons que si elle n'est faite que par pure curiosité, nous ne sommes aucunement disposés à y satisfaire. »

— Les journaux de Paris continuent à s'occuper de nos affaires ; aujourd'hui le *Journal des Débats* consacre cinq de ses colonnes à rendre compte du départ des honorables bannis et du procès de MM. Claes et Neervoort.

— On lit dans le *Journal de Verviers* : « Nous sommes heureux de le dire, la faillite de M. Dejoie, qui naturellement a causé la plus douloureuse surprise à Verviers, n'a jusqu'à ce jour été suivie d'aucune autre. On pense même, et nous aimons à le croire, que cette faillite n'aura pas de suites fâcheuses pour notre commerce. »

— D'après le dernier recensement, la population actuelle de la ville de Maestricht, se monte à 22,118 âmes, non compris 2326 sous-officiers et soldats de la garnison. En total, on compte donc 24,444 âmes.

Les *Harmonies poétiques et religieuses* de M. de Lamartine, viennent de paraître à Bruxelles. Nous en extrayons les deux pièces suivantes :

La Source dans les bois de D...

Source limpide et murmurante
Qui de la fente du rocher
Jaillit en nappe transparente
Sur l'herbe que tu vas coucher.

J'entends ta goutte harmonieuse
Tomber, tomber, et retentir
Comme une voix mélodieuse
Qu'entre-coupe un tendre soupir.

Les images de ma jeunesse
S'élèvent avec cette voix,
Elles m'inondent de tristesse,
Et je me souviens d'autrefois.

Où, c'est moi que tu vis naguères,
Mes blonds cheveux livrés au vent,
Irriter tes vagues légères
Faites pour la main d'un enfant.

C'est moi qui, couché sur tes rochers
Que ces arbres courbent sur toi,
Voyais plus nombreux que tes gouttes,
Mes songes flotter devant moi.

L'horizon trompeur de cet âge
Brillait, comme on voit, le matin,
L'aurore dorer le nuage
Qui doit l'obscurcir en chemin.

Plus tard, battu par la tempête,
Déplorant l'absence ou la mort,
Que de fois j'appuyai ma tête
Sur le rocher d'où ton flot sort.

Dans mes mains cachant mon visage,
Je te regardais sans te voir,
Et comme des gouttes d'orage
Mes larmes troublaient ton miroir.

Et maintenant je viens encore
Mené par l'instinct d'autrefois,
Ecouter ta chute sonore
Bruire à l'ombre des grands bois.

Bientôt tu me verras peut-être
Penchant sur toi mes cheveux blancs,
Cueillir un rameau de ton hêtre,
Pour appuyer mes pas tremblants.

Assis sur un banc de ta mousse
Sentant mes jours prêts à tarir,
Instruit par ta pente si douce,
Tes flots m'apprendront à mourir.

En les voyant fuir goutte à goutte,
Et disparaître flot à flot,
Voilà, me dirai-je, la route
Où mes jours les suivront bientôt.

Combien m'en reste-t-il encore ?
Qu'importe ? Je vais où tu cours ;
Le soir pour nous touche à l'aurore :
Coulez, ô flots, coulez toujours.

* A la librairie L. Mahoux.

ÉPIQUE à M. de Sainte Beuve.

Où, mon cœur s'en souvient, de cette heure tranquille,
Qu'à l'ombre d'un tilleul, loin des toits de la ville
Nous passâmes ensemble au jardin des Chartreux ;
Je vois encore d'ici le tronç large et noueux,

Et tu veux aujourd'hui qu'ouvrant mon cœur au tien,
Je renoue en ces vers notre intime entretien.
Tu demandes de moi les haltes de ma vie,
Le compte de mes jours... Mes jours ? je les oublie,

Et de ma vie obscure, hélas ! qu'aurais-je à dire ?
Elle fut... ce qu'elle est pour tout ce qui respire ;
Un rêve du matin, qui commence éclatant
Par de divins amours dans un palais flottant,

Et qui chante au dehors quand mon cœur chante en moi !
Le repos, la prière, un cœur exempt d'alarmes,
Et la paix du Seigneur, joyeuse dans les larmes ;
D'un seul de tous ces dons qui ne serait jaloux ?

VILLE DE LIÈGE. — Dette Communale.

Le bourgmestre et les échevins invitent de rechef les créanciers de la dette communale, en retard, à se rendre au secrétariat de la régence, à l'Hôtel-de-ville, pour recevoir le mandat de paiement des intérêts échus au 31 décembre dernier.

Par la régence, le secrétaire de la ville, Despa.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, du 15 juin

Naissances : 5 garçons, 3 filles.
Décès : 4 garçons, 2 hommes, 3 femmes, savoir : Henri Kinon, âgé de 61 ans, houvreur, faubourg Sainte-Walburge, veuf de Marie Bertrand.

SPECTACLE. — Jeudi 17 juin, pour la première représentation des JEUNES ÉLÈVES de Bruxelles, sous la direction de MM. BOUCHEZ et NIELLON.

Le Mari de cinq ans, ou la noce pour rire, vaudeville nouveau en un acte, mêlé de danses ; précédé de Henry en famille, vaudeville nouveau de M. Emile van der Burch. Le spectacle commencera à 6 heures et demie par la Comédie au Château, ou un et un font sept, vaudeville en un acte du Théâtre de M. Comte.

MM. les abonnés jouiront de leurs droits habituels.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche, lundi et jeudi, le 20, 21 et le 24 du courant grand BAL champêtre à la Comète, faubourg Vivegnis. 415

Il s'est EGARÉ, dans l'après-midi de samedi 12, depuis le quai d'Avroy jusqu'à la place Verte, une BAGUE CHEVALIERE avec grenat rouge. Cinq florins de récompense à qui la remettra au bureau de cette feuille. 377

FOLVILLE et DUSART, fabricans d'armes, Pont-d'Isle, n° 852, continuent à tenir un assortiment complet d'ustensils de classe, carniers, poudrières et sacs à plomb de toute espèce, amorçoirs, amorces simples et cannelées, celles-ci n'éclatent jamais, colliers de chiens et de force, cravaches, fouets de chasse et fouets de cabriolet à verges d'acier brevetés, cannes idem, etc., etc. ; le tout à juste prix. 406

20,000 FLORINS P.-B. à PLACER à 4 p. % sur hypothèques. S'adresser au bureau de cette feuille. 148

Un jeune HOMME sachant lire et écrire, et connaissant parfaitement le service de table, peut se présenter chez M. THEWISSEN, rue Cheravoie, où l'on dira pour qui c'est.

Un jeune HOMME qui se dispose à partir incessamment pour le BRÉSIL, offre de prendre des arrangemens avec une maison de commerce qui serait dans le cas d'entreprendre des affaires avec ce pays. Adresse à la lettre C. au bureau de cette feuille. 408

Mardi, 29 juin 1830, à neuf heures du matin, et en une séance, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil, il sera procédé par le ministère de M. FRAIKIN, notaire, à ce commis, devant M. le juge de paix du canton de Hologne-aux-Pierres, en son bureau, à GRACE, commune de Grâce-Montegnée, à la VENTE des IMMEUBLES, RENTES, CREANCES et ACTION de houillère, provenant de la succession de feu M. Jean-Michel-Léonard de Clerex, décédé en la commune des Awirs. 409

Jeudi 1er juillet 1830, à une heure après-midi, M. le comte de Renesse Breidbach de Sheeren Elderen, fera VENDRE au plus offrant et à crédit jusqu'au 1er juin 1830, par le ministère du notaire FRANÇOIS, de Tongres, les HERBES de 28 bonniers de l'île de Kievi, à BLOER, commune de Tongres. La vente aura lieu à Bloer.
Dimanche, 27 juin 1830, le même notaire VENDRA, à CONNIXHEIM, les HERBES de 28 bonniers de prés, situés dans cette commune. 411

AVENDRE, RENDRE ou LOUER pour le 24 juin, une MAISON rue St-Séverin, ayant puits et pompe, citerne, petit jardin. S'adresser à H. MAGIS, mont St-Martin, n° 612.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le 21 juin prochain, 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. LEROUX, notaire à Visé, chez le sieur Vignette, cabaretier à CHEFNEUX, commune de CHERRATTE, à la vente aux enchères publiques 1° d'une MAISON et dépendances avec 48 perches de jardin à Wandre ; 2° d'une PRAIRIE de 48 perches au même endroit ; 3° d'un bonnier 42 perches de prairie à Cheratte ; et 4° de 45 perches de prairie audit Cheratte ; aux conditions dont on peut prendre connaissance chez MM. VIGOUREUX et GALAND, avoués à Liège, et en l'étude dudit notaire. 279

Le mercredi 23 juin 1830, à deux heures l'après-midi, le notaire PARMENTIER procédera en son étude, place de la Comédie, à la VENTE aux enchères de la MAISON n° 695, située rue Pied-de-Bœuf ou Plattes-Pierres ; composée de deux grandes pièces au rez-de-chaussée, vestibule, cour, pompe et citerne, une petite pièce ensuite, 4 chambres à l'étage, grenier au-dessus, et caves sous le fonds, joignant d'un côté aux enfans de feu M. Dumont, d'autre à M. Cockerill, et par derrière à la nouvelle rue de la Régence

Cette Maison est propre au commerce ou à un rentier, elle est libre des charges et on accordera des facilités pour le paiement. 337

VENTE aux enchères publiques d'une MAISON de COMMERCE avec ses dépendances, située rue de la Casquette, n° 287, derrière l'Hôtel-de-Ville, le jeudi premier juillet prochain, à 10 heures du matin, pardevant le juge de paix des quartiers du Sud et l'Ouest de cette ville, au bureau de ses séances, rue Pied de Bœuf ou Plattes Pierres, n° 693, par le ministère du notaire PARMENTIER. 340

QUARTIER à LOUER, composé de deux ou trois pièces, cave, Quai de la Sauvenière, n° 48.

QUARTIER garni à LOUER rue St-Jean, n° 771. 319

On DEMANDE, pour une ville voisine, une DEMOISELLE de compagnie d'un âge mur, ayant reçu une bonne éducation et capable de diriger un ménage.

On DEMANDE aussi pour une ville voisine, un COCHER muni de bons certificats et au fait des ouvrages d'une maison. S'adresser au n° 134, Hors Château et demander après LEONARD. 404

A LOUER à des personnes sans enfans, un QUARTIER indépendant, sur Meuse à l'Eau, n° 947. 286

VILLE DE LIÈGE. — Le bourgmestre et les échevins, vu la demande du sieur Jean Georges Defelle, demeurant derrière St-Pholien, tendante à établir un four à cuire les pipes qu'il fabrique, rue Sarohay n° 306 ;

Vu l'arrêté royal du 31 janvier 1824 ; arrêtent :

La demande ci-dessus analysée sera insérée dans les feuilles publiques, et affichée tant sur la pierre noire à l'Hôtel-de-Ville, que sur la porte de l'église de St-Pholien, pour que les personnes qui croiraient devoir s'opposer à l'établissement projeté, aient à faire parvenir leurs motifs d'opposition à la régence dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-Ville, le 15 juin 1830. L'échevin, Rousseroy. Par la régence : le secrétaire de la ville, Despa.

A VENDRE au n° 90, rue Hors-Château, de belles POUTRES et des PIERRES de taille. 413

VENTE D'HERBES

Jeudi 24 juin 1830, jour de St-Jean, à une heure de relevée, chez les enfans HERMANS, rue Pjckelpoel, à TONGRES, il sera procédé à l'adjudication publique aux enchères et par portions d'environ 40 bonniers de PRÉ, situés en plusieurs pièces près de Tongres. S'adresser au notaire VANDENBOSCH à Tongres, pour tous renseignemens. 379

Une DEMOISELLE connaissant le commerce d'aunage peut se présenter au n° 387, faubourg Ste-Marguerite où on dira pour qui c'est.

Deux BEAUX QUARTIERS à LOUER dans la maison n° 797, quai de la Sauvenière. S'adresser rue Basse-Sauvenière, n° 837. 270

A LOUER une MAISON, rue St-Remi, n° 506. 388

A VENDRE ou à LOUER, pour en jouir de suite, une belle et commode MAISON, située rue Hors-Château, n° 240.

H. REMY, imprimeur-libraire, rue des Pavoisiers, n° 232, à Bruxelles, vient de publier :

Le guide du voyageur sur le Rhin de Schafhouse jusqu'en Hollande, par Schweiber, nouvelle et 4e édition, corrigée avec soin, 4 vol. in-12, imprimé sur papier vélin, avec deux cartes nouvellement gravées sur cuivre ; prix 4 florins P.-B.

Se trouve chez J. Frank, libraire, rue de la Magdeleine, et chez les principaux libraires du royaume.

En VENTE chez J. A. LATOUR, imprimeur-libraire, à Liège.

MANUEL DES COMPTABLES DU ROYAUME DES PAYS-BAS, ou tables pour réduire les florins des Pays-Bas en francs ; au moyen desquelles, sans être obligé de faire des additions, on peut trouver les réductions en francs et centimes de toutes les sommes qui n'excèdent pas 378 florins des Pays-Bas (800 francs), et les sommes plus élevées au moyen d'une simple addition, suivies de tables pour réduire les francs en florins des Pays-Bas. Le tout calculé d'après les bases posées par la loi du 28 septembre 1816, 1 vol. in-8° de 192 pages. Prix 4 florin 18 centes.

Ces tables ont été calculées avec la plus grande attention et imprimées avec beaucoup de soin, on peut compter sur leur exactitude ; elles seront d'une grande utilité à MM. les négocians, percepteurs et généralement à toute personne chargée de tenir une comptabilité en florins des Pays-Bas.

NOUVEAU TARIF DES RÉDUCTIONS des monnaies des Pays-Bas, de France, de Liège, de Brabant, de Luxembourg et d'Allemagne, calculées d'après la loi du 28 septembre 1816, l'arrêté royal du 8 décembre 1824, et les décrets des 18 août et 12 septembre 1810 ; et comptes faits de la valeur des principales monnaies de France, en florins des Pays-Bas, et de Liège ; 1 vol. in-18 de 94 pages. Prix 30 centes.

COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam du 14 juin. — Dette active, 64 3/16. — Idem différée 4 25/32. — Bill. de ch. 30 7/8. — Syndicat d'amortissement 4 1/2, 100 1/8 Rente remb. 2 1/2, 99 1/2. — Act. Société de comm. 94 1/2. — Russ. Hop. et C° 5, 104 1/2. Dito ins. gr. li. 72 1/8. — Dito C. Ham. 5, 102 0/0. — Dito em. à L. 5, 102 1/4. — Danois à Londres 74 1/8. — Ren. fr. 3 % 79 0/0. — Esp. H 5 1/2, 00 0/0. Dito à Paris, 14 1/4. Rente perpét. 73 1/8 00 00 — Vienne Act. Banq. 100 1/4. — Métall., 96 5/8. — A. Rot. 1ere l. 00. 0/0 — Dito 2e l. 000 00. — Lots de Pologne, 111 000 0/0 00. — Naples Falconet 5. 81 7/8. — Dito Londres 00 0/0 00 000. — Brésilienne 72 3/4. — Grecs 35 3/4. — Perp. d'Amst., 70 1/4.

Bourse d'Anvers du 15 juin. — Effets publics. — Les cours ont fermé comme suit : Actions de la société de commerce des P.-B., 00 0/0. — Métalliques, 99 3/4. — Lots 411. — Napolitains 82 1/8. — Anglais 94 A. — Le Sicile 1200. — 88 0/0 N. — Ducats 600, 00 0/0. — Le Guebbard 00 0/0. — La rente perpétuelle 73. — Idem Amsterdam, 69 3/4 70 A.

Changes. — L'Amsterdam à courts jours 3/4 0/0 perte et argent. — Londres à courts jours fl. 12 45 et argent ; deux mois fl. 12 07 1/2 à fl. 12 08 3/4 et argent ; trois mois fl. 12 03 1/4 à fl. 12 05. — Le Paris était rare et recherché. — Le Hambourg également. — Pour le Francfort, nous nous référons à la cote d'hier.

H. LIGNAC, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.